



MOT DU MAIRE

Chères Lagardaises, Chers Lagardais,

L'été caniculaire n'est peut-être pas terminé, mais les congés le sont pour la majorité d'entre nous. Nous espérons que vous et vos enfants avez fait une bonne rentrée.

Le premier semestre de l'année 2026 a été principalement marqué par l'élection municipale ; vous trouverez à la page suivante, la présentation de l'équipe. Ce semestre, se résume également par l'aboutissement des derniers projets déjà engagés sur notre mandat précédent avec :

- La construction des ombrières photovoltaïques,
- Les travaux d'accessibilité et d'aménagement de la rue de la mairie,
- La rénovation de l'éclairage public dans les lotissements et hors agglomération.

Toute la commune est ainsi équipée de lampes LED qui apportent non seulement une économie d'énergie, mais aussi une bienveillance à la pollution lumineuse. L'engagement et le soutien de la nouvelle équipe a permis de maintenir le cap de finances saines et contrôlées. Nous avons pu conserver, une année de plus, les mêmes taux communaux.

À travers la lecture de ce bulletin, vous découvrirez la présentation des associations. Ainsi qu'un focus sur notre budget prévisionnel communal 2026, voté par la nouvelle équipe.

L'engagement et le soutien de la nouvelle équipe a permis de conserver le cap de finances saines et contrôlées. Nous avons pu maintenir, une année de plus, les mêmes taux communaux.

Il a pour objectifs de réaliser des projets pour le bien vivre à Lagarde. Tels que :

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- La poursuite de la sécurisation du village,
- L'aménagement du city-parc,
- Et bien d'autres.

Ce budget est présenté sous une nouvelle forme visuelle, plutôt qu'avec une multitude de chiffres. Vous pouvez bien entendu si vous le souhaitez, le consulter en mairie.

Je vous laisse découvrir tout cela et vous souhaite une bonne lecture.

Marielle PEIRO-FOURNIER

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE



Marielle PEIRO-FOURNIER
MAIRE



Gillo MALPART
PREMIER ADJOINT



Géraldine MERELO
SECONDE ADJOINTE



Jean-Luc ALASSET
CONSEILLER



Geneviève CLUZEL
CONSEILLÈRE



Marc CELLURA
CONSEILLER



Pénélope SANCHEZ
CONSEILLÈRE



Emeric FRAYSSE
CONSEILLER



Elisabeth PALPANT
CONSEILLÈRE



Amine DEFOUS
CONSEILLER



Marie-Cécile LERNOUT
CONSEILLÈRE

INSTANCES TERRITORIALES PARTENAIRES

Pour servir la municipalité, les conseillers municipaux sont organisés en Commissions et Comités thématiques (finances, travaux, scolarité, etc.). Au-delà de ces rôles communaux, les élus collaborent également avec d'autres instances territoriales - en particulier les syndicats mixtes - qui détiennent plusieurs compétences complémentaires.

C'EST QUOI UN SYNDICAT MIXTE ?

C'est une structure publique créée par plusieurs collectivités (communes, intercommunalités, département) qui décident de mettre en commun leurs moyens pour gérer ensemble un service précis, l'eau, l'énergie ou le numérique par exemple, plutôt que de le faire chacune de leur côté. Chaque collectivité y délègue une compétence et reste représentée dans ses instances de décision.

Nos élus communaux sont représentés au sein de certaines de ces instances, présentées ci-dessous.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE TERRES DU LAURAGAIS



Intercommunalité regroupant 58 communes depuis la fusion de 2017, compétente en urbanisme, économie, transports, petite enfance, environnement et culture.

Site : www.terres-du-lauragais.fr

> Élus siégeant : Marielle PEIRO (Titulaire) et membre du bureau et Gillo MALPART (Suppléant)

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS LAURAGAIS



Le PETR est un outil de coopération qui réunit 4 communautés de communes du Lauragais pour construire ensemble les grands projets du territoire (aménagement, transition écologique, tourisme) et donner la parole aux habitants via le Conseil de Développement.

Site : www.payslauragais.com

LE SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU (SBHG)



Le SBHG a la charge de la préservation et de la restauration des cours d'eau, gestion équilibrée de la ressource, coordination des collectivités et prévention des inondations sur plus de 1 200 km de cours d'eau.

Site : www.hersgirou.fr

LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU VAL D'ARIÈGE (SYMAR)

Le SYMAR a la charge de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, préservation des milieux aquatiques dans une logique de solidarité amont-aval.

Site : www.symarvalariegue.fr

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT (HGE)



Haute-Garonne Environnement est un syndicat comptant 302 communes, ainsi que le Conseil départemental et 110 associations adhérentes. Il s'agit d'un outil d'échange d'expériences et de sensibilisation au développement durable.

Site : environnement.haute-garonne.fr

> Élus siégeant : Gillo MALPART et Amine DEFOUS

HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE (HGN)



Haute-Garonne Numérique est un syndicat réunissant le Conseil départemental et les intercommunalités du département (hors Toulouse Métropole, Plaisance-du-Touch, Ramonville et Muret) pour déployer et gérer le haut débit.

Site : haute-garonnenumerique.fr

> Référent numérique pour Lagarde : Gillo MALPART

RESEAU31-SMEA



Syndicat mixte dédié au cycle de l'eau (eau potable, assainissement collectif et non collectif, pluvial), au service de plus de 540 000 habitants et 380 communes en Haute-Garonne.

Site : reseau31.fr

> Élus siégeant : Jean-Luc ALASSET à la Commission Territoriale (CT) n°11, ainsi que Marielle PEIRO à la CT et au Conseil Syndical (CS)

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIÈGE (SPEHA)



Le SPEHA assure la production, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable.

Site : www.speha.fr

> Élus siégeant : Marielle PEIRO (Titulaire) et VP (Vice-présidente) au Conseil Syndical et Jean-Luc ALASSET (Suppléant)

LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG)



Le SDEHG regroupe 585 communes du département (hors Toulouse). Il constitue un outil de mutualisation départemental en matière d'énergie (réseaux électriques, éclairage public).

Site : www.sdehg.fr

> Élus siégeant : Emeric FRAYSSE à la Commission Territoriale (CT) de Monestrol, ainsi que Marielle PEIRO à la CT et VP (Vice-présidente) au Conseil Syndical

SERVICE DE RESTAURATION DU SICOVAL



Le Service de restauration collective de la Communauté d'agglomération du Sicoval conçoit et livre les repas des cantines scolaires et structures du territoire depuis sa cuisine centrale.

Site : restauration.sicoval.fr

> Élus siégeant : Pénélope SANCHEZ et Emeric FRAYSSE

CORRESPONDANT DÉFENSE

Élu municipal désigné comme relais entre la commune, les armées et les autorités civiles et militaires locales, le Correspondant Défense informe les administrés sur les questions de défense, le service national universel et les parcours dans la réserve.

Site : pas de site web dédié, voir le guide pratique du ministère des Armées (defense.gouv.fr)

> Gillo MALPART est le Correspondant défense pour la commune de Lagarde.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS31)



Le SDIS31 est administré par un conseil composé de représentants du département, des communes et des intercommunalités. Il regroupe 39 centres d'incendie et de secours de Haute-Garonne, répartis en trois groupements territoriaux (est, ouest, sud).

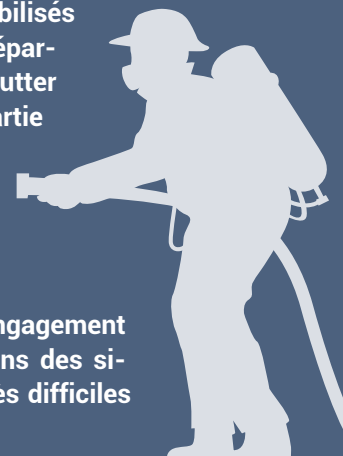
Site : www.sdis31.fr

> Élus siégeant : Marielle PEIRO élue au Conseil d'administration et membre Vice-Présidente au Bureau

MOT DE SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS DE VILLEFRANCHE ET D'AILLEURS

Nous ne pouvons pas nommer ce service, sans avoir une pensée à tous les sapeurs-pompiers du secteur qui sont encore ou ont été mobilisés dans d'autres départements pour lutter en grande partie contre les violents incendies qui ont touchés le sud.

Merci pour leur engagement et leur courage dans des situations parfois très difficiles et intenses.



PROJETS COMMUNAUX - TRAVAUX

Vous trouverez ci-après un point d'avancement sur les travaux engagés par la commune, qu'ils soient achevés en 2026, en cours de réalisation, ou réalisés en interne (« en régie »).

INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

Ce projet lancé en 2025 est une vraie opportunité pour notre commune.

Bâti d'une ossature en bois, il combine esthétique, confort et transition écologique à travers plusieurs piliers essentiels :

- **Un nouvel espace de vie partagé et protégé** : Bien plus qu'une simple installation technique, cette structure offre à notre cœur de village une zone d'ombrage particulièrement bienvenue lors des fortes chaleurs estivales. Il permettra d'accueillir confortablement des activités de plein air à l'abri du soleil ou de la pluie.
- **Un projet soutenu** : Les études de faisabilité ont été financées à 100 % par le SDEHG, et nous avons obtenu une prime d'État de 7 560 €.
- **Des économies à la clé** : L'électricité produite sera affectée à la mairie, à la salle des fêtes et à l'école. Le surplus sera revendu à EDF, ce qui permettra d'amortir l'investissement sur 20 ans.
- **État d'avancement** : L'infrastructure est entièrement en place, et un puits à sec pour la récupération des eaux pluviales vient d'être installé. À la suite de quelques contraintes techniques et autres aléas (expliqués ci-dessous), la livraison a pris un peu de retard, mais l'étape finale du raccordement électrique est planifiée pour septembre ou octobre 2026.



Aléas rencontrés :

- **Modification du tracé des tranchées** : par suite d'un choix technique effectué avec le prestataire, il a été décidé de creuser de nouvelles tranchées rue du 11 novembre 1918 pour permettre le raccordement

électrique à la salle des fêtes, en lieu et place de la rue du 8 Mai 1945 initialement prévue.

- **Acte de vandalisme** : nous avons par ailleurs déploré la disparition de plusieurs poutres de 4 mètres destinées à l'installation des ombrières. Cet acte d'incivilité a impacté directement l'avancement du chantier.

Le puits de récupération des eaux pluviales

Afin d'éviter une érosion prématurée du talus sous les ombrières, il a été décidé d'ajouter une gouttière. Elle sera installée prochainement et reliée au puits. Ce dernier déjà en place recevra les eaux qui s'infiltreront progressivement dans le sous-sol.



COFFRET DES FESTIVITÉS

Pour simplifier l'organisation de nos futurs moments de convivialité, un coffret des festivités est en cours d'installation.

Cette borne électrique sécurisée et de forte puissance permettra à tous les acteurs de nos événements (associations, commerçants ambulants, food-trucks ou services municipaux) de se brancher facilement et en toute sécurité sur le réseau électrique.

Ce coffret est en cours d'installation rue de la mairie et devrait être finalisé fin septembre.



RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED

La deuxième phase de remplacement de l'éclairage public par des LED touche à sa fin. Cette technologie consomme nettement moins d'énergie que l'éclairage traditionnel, ce qui se traduit par une baisse de la facture d'électricité de la commune, donc de la charge financière supportée par les habitants, tout en réduisant l'impact environnemental de l'éclairage public.

Exemple d'un lampadaire ayant évolué vers un éclairage LED :



TRAVAUX DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE RÉALISÉS PAR L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Des travaux électriques ont été réalisés afin de préparer deux opérations : le raccordement des caméras de vidéosurveillance qui seront installées vers septembre ou octobre, et l'indépendance électrique de l'appartement situé au-dessus de la mairie, désormais alimenté séparément du bâtiment. Plutôt que de faire appel à une entreprise extérieure, la pose de l'ensemble des gaines électriques a été réalisée en interne, par des élus et des habitants volontaires que nous remercions chaleureusement pour leur engagement, ce qui a permis de réaliser des économies.



TRAVAUX RUE DE LA MAIRIE

Les travaux d'accessibilité de la mairie sont désormais terminés. La rue de la Mairie a pu rouvrir à la circulation, une fois les dernières étapes achevées : marquage au sol, pose des panneaux de signalisation et sécurisation des nouveaux aménagements. Les places de stationnement de la rue du Fort ont également été repeintes.



Nous attirons votre attention sur le nouveau sens de circulation mis en place : la rue de la Mairie est désormais à sens unique, tout comme la rue du Fort, entre son intersection avec la rue de la Mairie et celle avec la route du Cers.

OPÉRATION BROYAGE DES VÉGÉTAUX

La Communauté de communes des Terres du Lauragais organise chaque année une opération « Broyage des végétaux » dans les villages.

Cette année, elle s'est déroulée du 29 mai 2026 au 12 juin 2026. Chaque foyer a pu déposer ses déchets verts sur le parking du cimetière pour y être broyés.

Le Broyat est à votre disposition, SERVEZ-VOUS !



PROJETS COMMUNAUX - SOCIAL

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Les élus ont décidé de créer un nouveau Comité Communal d'Action Sociale (CCAS). Le CCAS a pour rôle de mener la politique d'action sociale de la commune. Il intervient notamment sur l'aide sociale légale (instruction des dossiers d'aide sociale par exemple), sur l'aide facultative décidée localement (aides financières ponctuelles, colis ou repas pour les aînés, soutien aux familles en difficulté), et l'accompagnement des publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles précaires). Il est présidé de droit par le maire et administré par des élus et des bénévoles, tous élus par le conseil municipal. Il est en relation avec les représentants associatifs du secteur social.

Nos actions :

- Prise de contact et rencontre avec France Service de Nailloux, pour l'obtention de papiers d'identité.
- Prise de contact et rencontre avec le service d'état civil de la mairie de Nailloux.
- Prise de contact avec des médecins.
- Préparation des dossiers :
 - D'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées,
 - Pour l'obtention de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).
- Aide financière sur la facturation de la cantine. Dossier à déposer en mairie pour étude de l'éligibilité et validation.

Rappel de numéros de téléphone et adresse mail de ces services :

- **France Services (Communauté des communes Terres du Lauragais)** : 05 34 66 91 64 ou par mail à franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr



COLIS DES AÎNÉS PROPOSÉS PAR LE CCAS

- **Maison des solidarités (Conseil Départemental)** : 05 62 71 63 55 ou par mail à proximité.nailloux@cd31.fr

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence, la mairie a l'obligation de tenir un registre des personnes vulnérables de la commune. Elle lance à cet effet une campagne de recensement.

Peut s'inscrire toute personne qui est dans l'une des situations décrites ci-après :

- Personne âgée de plus de 65 ans,
- Personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail,
- Personne en situation de handicap,
- Personne vulnérable (isolée, sous traitement médical, femme enceinte)

Le formulaire d'inscription est disponible :

- Sur demande, au secrétariat de la mairie (voir coordonnées en dernière page)
- En téléchargeant le document depuis le site internet <https://mairie-lagarde31.fr>

Une fois complété, il doit être retourné au secrétariat, les informations recueillies restant strictement confidentielles.

Au-delà de ce recensement, toute personne rencontrant des difficultés, notamment lors des périodes de grand froid ou de canicule, est invitée à se signaler auprès de la mairie : par mail ou par téléphone (voir « infos pratiques » en page 15). Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour toute autre question.



SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE

Un voyage dans le temps réussi !

Le 19 juin dernier, les élèves des écoles du RPI ont présenté leur spectacle de fin d'année sur le thème du « Voyage dans le temps » devant une salle comble de parents et de familles venus nombreux les applaudir. Les enfants ont offert une prestation de qualité, fruit d'un important travail mené tout au long de l'année.

Un grand merci aux enseignantes pour leur investissement et leur créativité, ainsi qu'au personnel communal qui a contribué à la réussite de cette belle soirée.

Les festivités se sont poursuivies dans une ambiance chaleureuse avec l'apéritif autour de la buvette de l'Association des Parents d'Élèves, puis avec un repas convivial sous la forme d'une auberge espagnole.

Un grand merci aux bénévoles de l'Association des Parents d'Élèves pour leur implication qui a permis de clôturer l'année scolaire par un véritable moment de partage et de convivialité.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Le vendredi 8 mai 2026, Lagarde a commémoré la victoire du 8 mai 1945 marquant la fin de la seconde guerre mondiale.

Vous avez été nombreux à vous rassembler autour du monument aux morts, accompagnés des élus



COMITÉ D'ANIMATION LAGARDAIS (CAL)

Le Comité d'Animation Lagardais (CAL) vous propose tout au long de l'année différentes manifestations afin de partager un moment convivial dans la joie et la bonne humeur.

Que vous soyez petit ou grand, jeune ou moins jeune, le CAL mettra tout en œuvre afin que ces moments festifs vous donnent envie de revenir faire la fête avec nous.

Nous tenons à remercier :

- La mairie de Lagarde qui nous permet de vous proposer un programme de qualité grâce à la subvention versée chaque année.
- Le Conseil Départemental pour le prêt de matériel et les dons pour les concours.
- Toutes les personnes qui sont là pour nous aider à l'organisation que cela soit avant, pendant ou après ces manifestations. Nous ne serions pas grand-chose sans cette solidarité qui est la force des associations du village.
- Merci également à vous qui êtes là pour faire vivre ces moments. Vos encouragements, félicitations, remerciements sont la plus grande récompense de nos efforts.

Alors si cela vous chante, venez donc voir un peu le programme, vous nous direz s'il est vraiment beau.

Vous y trouverez mesdames, messieurs, d'éternelles parties de pétanque, de splendides tablées de festayres et un choix de danseurs Lagardais. Les bandes sur la place résonnent, tout ça dans l'ambiance des bons copains.



LES BOULISTES

Le club «Les Boulistes Lagardais» est une association créée en 1969 et comportant à ce jour 59 membres, dont 26 licenciés.

Association qui participe à la vie du village en organisant plusieurs manifestations, dont la journée du souvenir et le challenge Lino Panégos.
Pour être membre, une participation de 15 euros est demandée en début de chaque année.

Les Boulistes Lagardais remercient toutes les personnes qui participent à leurs différentes activités.

Membres du bureau :

• **Présidents d'honneur** : M^{me} Le Maire, PEIRO Marielle
M. PANÉGOS Rino



- **Président** : M. BOUSQUET Grégory
- **Vice-Président** : M. TESSEYRE Damien
- **Secrétaire** : M. DIDIER Jérôme
- **Secrétaire Adjoint** : M. KUPRIEZ Georges
- **Trésorier** : M. PANÉGOS Gérard
- **Trésorier Adjoint** : M. PANÉGOS Patrick

AUTAN DES VILLAGES

Créée en 2008 à l'initiative d'habitants de Lagarde, l'association Autan des Villages a pour vocation de faire découvrir à ses adhérents les richesses du patrimoine occitan à travers des sorties culturelles et des visites guidées accessibles à tous les publics, adultes comme enfants

Il est important de préciser que toute personne non adhérente souhaitant participer à une ou plusieurs activités sera la bienvenue !

Le bureau de l'association est constitué de huit membres, dont la présidente Madame Arlette ROUCH. Les sorties programmées au fil des années ont permis la découverte de sites remarquables de la région Occitanie tels que le village classé de Monesties et les Jardins de l'Ange à Verdalle dans le Tarn, le château de la Reynerie à Toulouse ou encore Saint Lizier dans l'Ariège, avec son palais des Evêques et sa pharmacie du 18ème siècle.

Deux sorties seront organisées avant fin 2026 :

- le 12 septembre, escapade en bus dans l'Hérault

avec la visite de l'abbaye cistercienne de Valmagne et la découverte guidée de Pézenas, célèbre cité associée à Molière ;

- le 10 octobre, journée dans le Tarn à Graulhet. Au programme, visite guidée de la ville, de la Maison des Métiers du Cuir, et des Ateliers Fourès, spécialisés dans la maroquinerie haut de gamme.

Enfin, le traditionnel concert de l'Avent, prévu le 29 novembre en l'église de Lagarde, clôturera l'exercice 2026.

Quant aux prévisions pour 2027, s'il est encore trop tôt pour finaliser des projets, l'association n'est d'ores et déjà pas à court d'idées !

Adresse e-mail pour nous contacter :
autandesvillages@gmail.com



LES RANDONNEURS LAGARDAIS

Créée il y a deux ans, l'association Les Randonneurs Lagardais continue de grandir avec désormais 44 adhérents de Lagarde et des villages aux alentours.

Au fil des saisons, nous partageons de belles randonnées et découvrons de nouveaux circuits, comme cette année avec la visite des capitelles de Conques ou encore les sentiers autour de Pamiers, en Ariège et à Sorèze. Au-delà de la marche, ce sont aussi de belles rencontres et de nombreux moments de convivialité qui font la richesse de notre association. Les auberges espagnoles, toujours chaleureuses, permettent de prolonger ces instants dans la bonne humeur.

Grâce à l'enthousiasme de chacun, l'aventure se poursuit et nous espérons accueillir encore de nouveaux passionnés.

Les Randonneurs Lagardais sont associés aux parties de belote organisées les mercredis après-midi sur Lagarde pour les seniors du village.

Rendez-vous en septembre pour la reprise et de nouvelles découvertes sur les chemins !



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Depuis 15 ans, les actions menées par l'Association des Parents d'Élèves (APE), avec l'aide des familles du RPI, permettent de financer de beaux projets pour les écoles de nos villages : sorties au cinéma ou au musée, classes découvertes, achats de jeux ou de livres...

Une aide précieuse pour les enseignantes, les équipes encadrantes et nos enfants.

Toutes les bonnes idées sont les bienvenues pour dynamiser l'activité de l'APE, n'hésitez pas à nous rejoindre. Chacun est libre de donner un peu ou beaucoup de temps, le tout dans la bonne humeur !

PS : pour l'année 2026-2027, le bureau de l'association se renouvelle. On vous attend nombreux pour prendre le relais !

L'APE souhaite une belle rentrée à tous les enfants !

Le groupe Whatsapp de l'APE : <https://chat.whatsapp.com/D0M7ex1nZM52coFy3PKLYw>

LOISIRS CRÉATIFS

L'association Patrimoine, Culture et Territoires propose un atelier le jeudi tous les 15 jours de 14h30 à 17h30 à la Halle St Julien.

Contenu : calligraphie, tricot, crochet, point de croix, décorations de Noël... autant de créations à réaliser !

Modalités :

• adhésion à l'association « Patrimoine, Culture et Territoires » : 10 €/an

- être âgé de plus de 12 ans
- participation à l'atelier : 1 €/séance (pour la petite collation)

Notre site :

<https://patrimoinecultureterritoires.jimdofree.com/>

Contact : pctnailloux@gmail.com - 06 65 25 79 60

VOISINAGE ET CIVISME

LES CLÉS DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Ces derniers temps, plusieurs incivilités répétées nuisent à la qualité de notre quotidien. Afin que l'espace public reste agréable pour tous, un petit rappel des règles de bonne conduite s'impose.

NOS TOUTOUS

Nombreux sont les foyers à partager leur quotidien avec un animal de compagnie et les chiens apportent beaucoup de vie et de joie dans nos familles. Cependant, être propriétaire d'un chien implique aussi des responsabilités vis-à-vis de la collectivité.

Lors de nos déplacements, il est particulièrement désagréable de devoir slalomer entre les déjections canines ou de nettoyer les chaussures souillées des enfants. Les déjections canines n'ont leur place ni sur le domaine public, ni sur les bas-côtés des chemins de promenade.



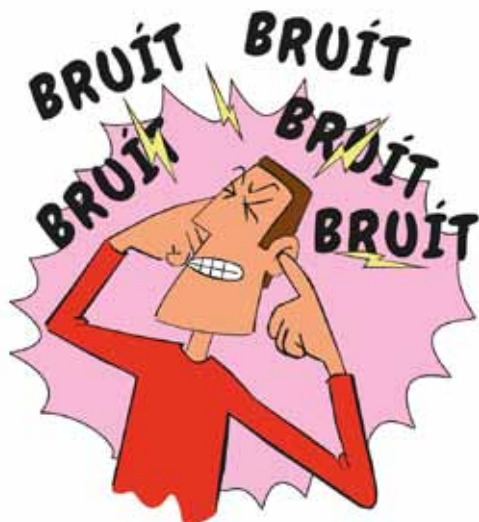
Ramasser les crottes de son animal est une Obligation Légale, lors de chaque sortie, ayez le réflexe de prendre un petit sac.

Ne pas laisser son chien divaguer seul. Un chien qui aboie de manière occasionnelle pour alerter ou en jouant est tout à fait normal ; en revanche, les aboiements continus, répétés ou nocturnes peuvent devenir intolérables.

Le propriétaire est responsable des troubles de voisinage causés par son animal. Veillons à ne pas laisser un chien aboyer sans intervenir, en particulier la nuit.

BRICOLAGE ET JARDINAGE

À chacun son rythme, mais aux bonnes heures !



Pour que chacun puisse profiter de son jardin ou de son temps de repos en toute sérénité, l'arrêté préfectoral du 6/3/2024 fixe les plages horaires suivantes :

Art. 6. : Horaires et activités bruyantes

Les activités bruyantes, telles que les travaux de bricolage et de jardinage, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

1. Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
2. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
3. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

En dehors de ces créneaux, place au calme !

DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

Zéro tolérance pour les dépôts sauvages !



Les dépôts en tout genre en dehors des bornes d'ordures ménagères et de tri sont strictement interdits. Préservons ensemble notre cadre de vie, faisons un petit détour par la déchèterie.



Heures d'ouverture des déchèteries aux particuliers :

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

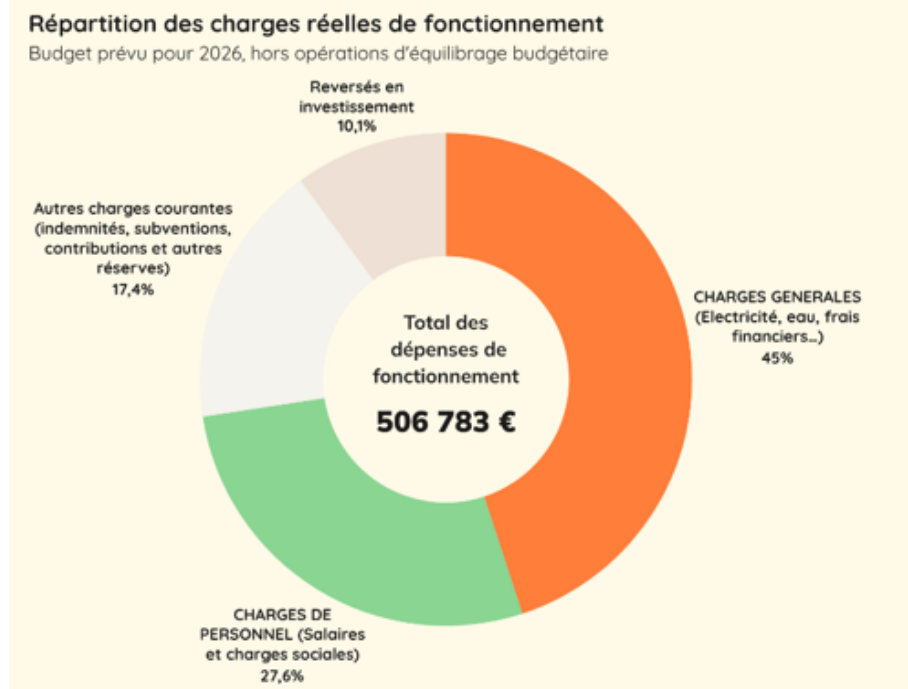
> Villefranche-de-Lauragais : 22 chemin de la Camave.

> Mongeard : route de Calmont, lieu-dit Crabemorte.

BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget communal se divise traditionnellement en deux grandes sections : le fonctionnement, qui couvre les dépenses courantes de la commune (salaires, énergie, entretien...), et l'investissement, qui finance les projets structurants (travaux, équipements).

Chaque section doit être équilibrée : les recettes doivent couvrir exactement les dépenses.



SECTION DE FONCTIONNEMENT : 506 783 €

La gestion quotidienne de la commune est financée avant tout par les impôts locaux et par l'excédent laissé par l'année précédente. Une partie de cet argent est ensuite reversée vers l'investissement. Pour l'année 2026, nos principales dépenses de fonctionnement se répartissent comme indiquées sur le graphique ci-dessus.

Ces dépenses sont financées par les impôts et taxes, les dotations de l'État, de la Région et du Département, les recettes des services communaux comme la cantine ou la garderie, ainsi que, le cas échéant, l'excédent reporté de l'année précédente.

Fin 2025, les recettes de fonctionnement ont dépassé les dépenses, pour un montant qui s'élevait à 162 122 €. Cet excédent constitue une marge de manœuvre financière immédiate pour l'année en cours. Une partie de cet excédent de fonctionnement, 50 000 €, est reversée vers la section d'investis-

sement : c'est une opération d'équilibre budgétaire courante, qui permet de financer les projets de la commune sans recourir à l'emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 409 859 €

Cette section finance les travaux, équipements et études ainsi que le remboursement de nos emprunts. Elle est financée notamment par des subventions à recevoir pour nos projets, le virement de 50 000 € évoqué ci-dessus, et le report du déficit d'investissement de 2025, qui se résorbe grâce à ces recettes.

Au 31/03/2026, la section d'investissement présentait un besoin net de 120 667 € (déficit). Celui-ci est uniquement dû au retard de versement des subventions promises par le Conseil Départemental et l'État. Nous devrions les recevoir toutes cette année. Malgré ce décalage, indépendant de la bonne gestion des finances de la commune, le taux d'endettement de la commune reste parfaitement stable.

Le budget total de dépenses pour la municipalité, en incluant les reports de déficit, les versements pour investissement et autres opérations diverses, s'élève donc pour 2026 à 916 652 €.

LES TAUX D'IMPOSITION

Les mêmes taux de taxes que l'an passé ont été votés lors du conseil municipal du 20 avril 2026 : la commune n'augmente pas sa pression fiscale.

Malgré ces taux stables, le montant de l'impôt peut tout de même augmenter dans les foyers. En cause : chaque année, l'État revalorise automatiquement la **base de calcul** (la valeur locative du bien) en fonction de l'inflation. Depuis la loi de finances 2018, l'article 1518 bis du Code Général des Impôts fixe ce coefficient sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) mesuré par l'INSEE. C'est une décision nationale, sur laquelle la commune n'a pas la main.

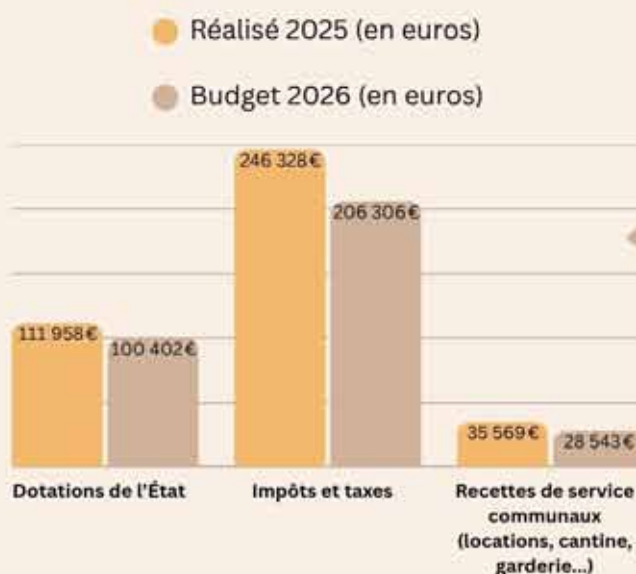
GARDER LE CAP ET CONCRÉTISER NOS PROJETS MALGRÉ UN CONTEXTE EXIGEANT

Bien que le département lui-même soit impacté par des contraintes budgétaires, il s'engage à aider les communes, mais ne pourra plus le faire à la même échelle que par le passé. Quant aux dotations de l'État, elles continuent de baisser, comme toutes les autres aides.

Budget 2026 de la commune de Lagarde

Quelques clés de compréhension

Estimation des recettes de fonctionnement 2026



Impôts et taux de taxe



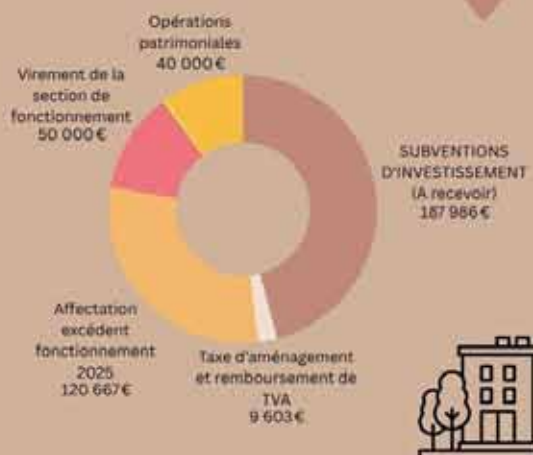
Les mêmes taux de taxes que l'an passé ont été votés lors du conseil municipal du 20 avril 2026 : la commune n'augmente pas sa pression fiscale.

Dans les foyers, le montant de l'impôt va tout de même augmenter, en raison de la revalorisation de la base de calcul par l'État. Cette revalorisation est appliquée chaque année à l'échelle nationale, pour maintenir le pouvoir d'achat des recettes fiscales locales face à l'inflation.

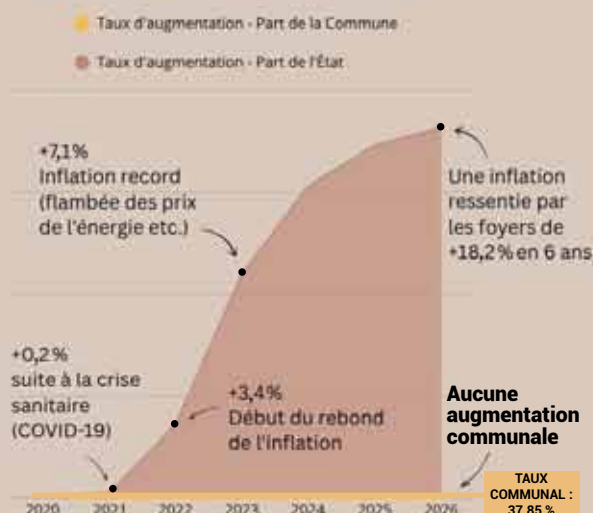
Estimation des dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Historique des taux de revalorisation des impôts fonciers



Malgré le contexte budgétaire exigeant et les dotations de l'État qui diminuent, notre ambition pour notre commune reste entière. Nous avons des projets et nous mettrons tout en œuvre pour les mener à terme.

MODES DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Plusieurs canaux vous permettent de suivre l'actualité de la commune, ses alertes et les informations destinées aux administrés.

- Le site web (<https://mairie-lagarde31.fr/>) reste la référence : vous y trouverez les formulaires pour vos démarches administratives, les informations concernant l'école, les transports, les procès-verbaux de conseils municipaux, etc.
- L'application proposée par Terres du Lauragais : à partir de septembre 2026, après quelques tests concluants, nous privilégierons la communication par l'application mobile proposée par la Communauté de Commune Terres du Lauragais. Cette application permet de recevoir les notifications impor-

tantes de vos communes favorites, sans dépendre de réseaux sociaux propriétaires. Les instructions pour l'installer figurent en dernière page de ce bulletin.

- **Via Facebook** : nous maintenons par ailleurs le lien avec les usagers de Facebook, via la page officielle **Mairie de Lagarde - 31** ainsi que le groupe « **Ça se passe à Lagarde** ».

Ce dernier n'est pas géré par la mairie, mais il reste un lieu où de nombreux administrés ont déjà pris l'habitude de venir chercher l'information.

FERMETURE DU RÉSEAU RADIO 2G, 3G

Orange a engagé un plan d'arrêt de ses réseaux mobiles 2G et 3G. Ce programme sera progressivement étendu aux autres opérateurs (Bouygues et SFR).

Ce projet prévoit une extinction progressive d'ici fin 2026 pour la 2G et fin 2028 pour la 3G.

Nous souhaitons attirer l'attention à ceux qui ont encore des anciens téléphones mobiles.

Car ces téléphones ne seront plus opérationnels à ces dates.

ARRÊT DU CUIVRE

Le réseau cuivre, qui achemine aujourd'hui vos services de téléphonie et d'internet ADSL, sera progressivement arrêté d'ici 2030.

Les opérateurs de téléphonies vous accompagnent à chaque étape pour assurer la continuité de vos communications et de votre connexion internet, avec des solutions adaptées à vos besoins.

NOTRE COMMUNE EST-ELLE CONCERNÉE ?

L'arrêt du réseau cuivre se fait progressivement, commune par commune, selon un calendrier défini. Vous pouvez consulter la carte interactive sur <https://reseaux.orange.fr/nos-reseaux/>. Notre commune devrait être concernée sur la phase 2029/2030. Nous vous tiendrons également informés.

SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU POTABLE

Face à la raréfaction de la ressource, il est important de l'économiser et d'adopter les bons réflexes.



*Ces petits bruits qui coûtent cher
à la planète*

INFOS MAIRIE

Besoin d'une démarche, d'un renseignement ?
Vous pouvez nous contacter.

- **Le secrétariat vous accueille dans ses bureaux :**
Les lundis de 13h30 - 18h et les vendredis de 13h30 - 16h30
- **Une permanence téléphonique est à votre disposition :**
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h30 à 11h30 au 05 61 81 65 40.
- Vous pouvez nous écrire par messagerie électronique à : **commune-de-lagarde@orange.fr**
- En cas de nécessité absolue, le numéro d'urgence de la mairie est le : **06 77 04 51 55**

APPELS D'URGENCE

Réseau d'eau : En cas de fuites d'eau en amont de votre compteur contactez le Syndicat des eaux SPEHA. Numéro d'urgence : **05 61 81 30 76**

Dépannage Électricité :

- En cas de coupure de courant ou d'urgence sur le réseau, contactez **Enedis au 09 72 67 50 31**
Ou visitez leur site pour localiser la panne : <https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>

Routes départementales :

- Pour les problèmes en journée, contactez le secteur routier de Villefranche au : **05 62 18 83 50**
- Pour les problèmes le week-end et la nuit, appeler la gendarmerie au **05 34 66 69 60** qui contactera le service d'astreinte à Toulouse.

TRANSPORTS EN COMMUN

Le Bus HOP 303 passe par Lagarde. Vous trouverez les fiches horaires du réseau en mairie et également sur <https://www.lio-occitanie.fr/horaires-et-plans/>

The screenshot displays the LIO Occitanie website interface. At the top, there is a 'Menu' button and the LIO logo. Below the navigation bar, there are three tabs: 'itinéraire', 'horaires', and 'infos trafic'. The 'itinéraire' tab is selected, showing a route from 'Lagarde, Lagarde (31290)' to 'Ramonville, Ramonville-Saint-Agne'. A 'Feuille de route' button is visible. The route is shown on a map with a red line. The estimated travel time is 1h06min. The departure time is 06:38 and the arrival time is 07:45. The route includes a stop at 'Arrêt LAGARDE - Village, Lagarde' at 06:40. The bus is identified as 'Bus LIO 31 303' and is heading 'Vers Toulouse - Université P Sabatier'.

COMMUNICATION INTERCOMMUNALE

Une application mobile est désormais disponible pour accéder facilement aux informations de votre intercommunalité et de vos communes favorites. Vous pouvez télécharger gratuitement l'application :

• Sur « App Store » pour votre « iPhone » :
<https://apps.apple.com/fr/app/terres-du-lauragais/id6743525903>

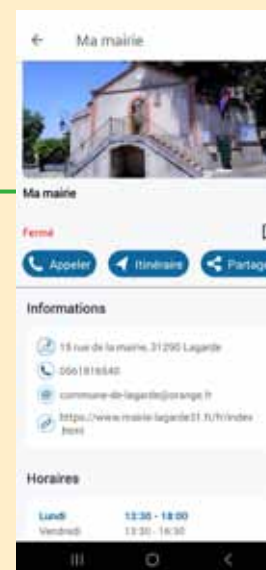
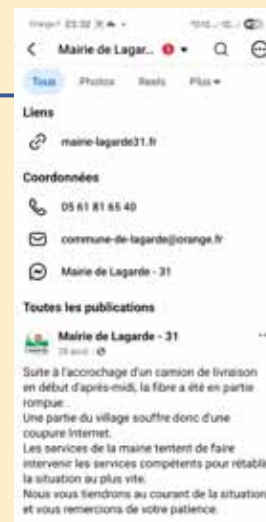
• Sur « Google Play » pour les téléphones « Android » :
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.lumiplan.CCterresdulauragais>

• Sur d'autres gestionnaires d'applications (App Lounge, etc.) :
 Recherchez l'application « Terres du Lauragais » par Lumiplan.



Vous trouverez sur cette application des informations pratiques concernant la mairie, son Facebook, l'agenda des événements régionaux...

Il est possible d'activer et de désactiver les notifications afin de recevoir, le cas échéant, les alertes en temps réel, de type : Incendie, Tempête, Canicule...



FEUX DE FORÊT : AGIR POUR PRÉVENIR

Avec l'emballlement du changement climatique, les conditions météorologiques exceptionnelles se multiplient : sécheresse, canicule, vagues de chaleurs, orages violents... le risque de feu s'accroît sur la totalité du territoire national.

Le risque n'est plus seulement limité à l'été. Désormais, la période s'étend dans l'année, débutant dès les premiers jours du printemps et se prolongeant jusqu'à l'automne.

LE RESPECT DES BONS GESTES

Sensibiliser le grand public aux gestes simples pour protéger la nature. Le respect de quelques pratiques permet de limiter les imprudences et d'éviter les négligences.

- > Je n'allume pas de feu (barbecue, feu de camps, feux d'artifice, pétards...).
- > J'essaie de ne pas fumer et surtout je remporte mes mégots dans un cendrier.
- > Je ne circule pas avec des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes au public.
- > Je campe uniquement dans les zones autorisées à cet effet.
- > Je consulte la météo des forêts pour connaître les conditions climatiques et le niveau de risque de feu.

